

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 3 octobre 2023

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE TAVERNY

OBJET

Charte du
bénévolat et
conventions
d'engagement
réciproque

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS et Mila CANAS
Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Madame Chantal HUET donne pouvoir à madame Sylvia CERIANI
Madame Arlette VALERE donne pouvoir à madame Maryse SERVAIS
Monsieur Mouloud ANIBA donne pouvoir à madame Françoise NORDMANN
Monsieur David POTREL

Secrétaire de séance : Madame SAID Maud- Assistante administrative du C.C.A.S.

Dans le cadre de ses missions, le CCAS organise l'accompagnement des seniors afin de prévenir de leur isolement, propose des activités socio-culturelles en direction de tous les publics ainsi qu'une aide administrative par le biais d'écrivains publics.

Pour mener à bien ces différentes missions, le CCAS fait appel à des bénévoles.

Tout bénévole accueilli et intégré au sein du CCAS se voit remettre une charte du bénévolat et signe une convention d'engagement. Ces documents fixent le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre la direction du CCAS, les agents et les bénévoles.

Nota- Le Maire,
Présidente du
CCAS certifie
exécutoire
cette délibération
mise en ligne sur
le site de la ville le

Votes pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration du CCAS après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la charte du bénévolat et autorise Madame La Présidente, à signer les conventions d'engagements et tous documents s'y affèrent.

Que la
convocation du
Conseil
d'administration
du CCAS a été
faite le
27 septembre
2023

Pour extrait conforme, Beauchamp le 3 octobre 2023

Le Maire,
Présidente du CCAS,

Françoise NORDMANN



La secrétaire de séance,

Maud SAID

Et que le nombre
des membres en
exercice est de :
11